

Séance du Conseil général du 21 septembre 2020

Réponse à la question écrite n° 54 du groupe Haute-Sorne Avenir, intitulée :

"Que fait le Conseil communal des décisions du Conseil général concernant
l'EMS Claire-Fontaine ?"

Pour la Fondation Pré-Convert et la Résidence Claire-Fontaine, le projet des « Jardins de la Tuilerie » présente de nouvelles opportunités de développement pour assurer des services de qualité en termes d'encadrement et de soins aux personnes âgées.

Les axes principaux de développement sont :

- Construire sur le site « Les Jardins de la Tuilerie » un nouvel EMS de 50 lits (chambres individuelles) avec l'ensemble des infrastructures requises pour un tel établissement.
- Fournir des prestations d'encadrement et de soins sur demande pour les appartements protégés qui seront construits sur le site « Les Jardins de la Tuilerie ».
- Transformer l'EMS actuel situé à 150 m du site « Les Jardins de la Tuilerie » en Unité de Vie Psycho-gériatrique (UVP) afin de proposer un lieu d'accueil adapté pour la région de la Haute-Sorne.

Le site des « Jardins de la Tuilerie » permet d'intégrer, au cœur de la Commune et de Bassecourt, un établissement médico-social afin de promouvoir ainsi des contacts quotidiens entre les générations.

Réponses aux questions :

- 1) **La Fondation Pré-Convert est une institution, certes d'utilité publique, mais totalement privée.** Elle a une gestion autonome et ne reçoit pas de financements des pouvoirs publics. Seules les personnes qui y résident peuvent éventuellement être au bénéfice de soutiens sous forme d'aides et de subventions cantonales.
- 2) Le chantier qui concerne la dépollution et la viabilisation de l'Eco-quartier a été stoppé pour plusieurs raisons internes et durant la période difficile du Covid-19. Concernant la construction de l'EMS, rien n'est arrêté puisque, suite à quelques oppositions, elle n'a pas encore commencée ! Les travaux pourront débuter dès que les oppositions seront levées et que le permis du nouvel EMS aura été délivré.
- 3) Le bâtiment actuel de l'EMS et celui qui sera construit appartiennent à la Fondation Pré-Convert. Le Conseil communal n'a pas à se prononcer sur des projets privés et ne peut pas intervenir sur les actuelles et futures options prises par la Fondation concernant son fonctionnement.

Conseil communal de Haute-Sorne

Haute-Sorne, le 7 septembre 2020